

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 16 Mars 2023

Nomination du secrétaire de séance : Céline Duthoit

Approbation du compte rendu du 16/02/2023 à l'unanimité.

Absent : Olivier Fournier, Samira Goumbélé, Charles Molina

Excusés : Nicolas Granger (procuration à Anthony Le Follic), Marion Chaput (procuration à Sonia Cournil), Nicole Latour (procuration à Alain Dalix)

01 – Compte Administratif 2022 – Budget Principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 558 544.43 €

Recettes..... 258 476.01 €

Soit un déficit de..... 300 068.42 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 849 148.35 €

Recettes..... 1 038 583.76 €

Soit un excédent de.... 189 435.41 €

Soit un déficit global de clôture de..... 110 633.01 €.

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

02 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe Assainissement, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 1 331.28 €

Recettes..... 3 015.00€

Soit un excédent de..... 1 683.72€

Section de fonctionnement

Dépenses..... 5 912.16 €

Recettes..... 7 530.01 €

Soit un excédent de.... 1 617.85 €

Soit un excédent global de clôture de..... 3 301.57€.

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

03 – Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Locaux Commerciaux

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe locaux commerciaux, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 15 036.52 €

Recettes..... 14 942.19 €

Soit un déficit de..... – 94.33 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 5 846.63 €

Recettes..... 26 740.61€

Soit un excédent de.... 20 893.98 €

Soit un excédent global de clôture de..... 20 799.65 €.

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

04 - Compte Administratif 2022 – Budget Annexe Locaux non commerciaux

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Alain Dalix, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe locaux non commerciaux, dressé par M. Michel Lajugie, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi en résultat cumulé :

Section d'investissement

Dépenses..... 626 752.11 €

Recettes..... 997 621.19 €

Soit un excédent de.....370 869.08 €

Section de fonctionnement

Dépenses..... 13 640.14 €

Recettes..... 47 832.01 €

Soit un excédent de.... 33 741.87 €

Soit un excédent global de clôture de..... 404 610.95€.

2°) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) vote et arrête à l'unanimité, par scrutin public à main levée, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

05 – Comptes de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les comptes de gestion 2022 :

- du service assainissement,
- des locaux commerciaux,
- des locaux non commerciaux
- de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, DECLARE que les comptes de gestion précités, dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et VOTE les comptes de gestion 2022, à l'unanimité, par scrutin public à main levée.

06 – Défense Incendie – 1ère tranche – demande de subvention Fonds Verts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation d'apposer des points d'eau pour la défense extérieure contre les incendies (DECI) de façon à ce qu'aucune construction existante à usage d'habitation

ne soit située à moins de 150 m d'un tel équipement, au vu du classement de notre zone en aléa fort au risque de feu de forêt.

Monsieur le Maire propose au conseil de réaliser une première tranche de travaux pour les hameaux de la Doinie, Hyronde, la Brousse, Cayrebru, Tremouille, Canteloube et le Pech en projetant des bâches de 30 à 120 m³ avec terrassement et grillage pour chaque point, soit un montant total d'investissement pour cette 1^{ère} tranche de 43 823.47 € HT.

Il propose également au conseil de déposer une demande de financement auprès l'Etat via le Fonds Verts (Axe 2 – action A3).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, :

- DONNE son accord pour la réalisation d'une première tranche de travaux dans le cadre de la DECI,
- VALIDE le montant de la 1^{ère} tranche de l'opération : 43 823.47 € HT,
- AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat sur la ligne des Fonds Verts à hauteur de 40% du montant HT des travaux,
- AUTORISE Mr le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

07 – Transports scolaires – révision des tarifs Année scolaire 2023/2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au transfert de la compétence « Transports scolaires » du Département à la Région et suite à la fusion des régions, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine a souhaité harmoniser, en 2019, les fonctionnements des 12 départements en terme de transports scolaires.

La modification pour cette nouvelle année scolaire porte sur les tarifs région des tranches 2, 3 et 4 et sur la mise en place d'une réduction pour les fratries de 3 enfants et plus.

Mr le Maire présente au conseil les tarifs fixés par le Conseil Régional pour l'année scolaire 2020 / 2021 et demande au conseil de les valider.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité VALIDE les tarifs avec modulation et AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Conseil régional et tout autre document afférent à cette décision.

Grille de Tarifs en annexe du présent compte rendu

QUESTIONS DIVERSES

- Orientations budgétaires 2023 – validées pour préparation du budget 2023
- Chaufferie écoles : visite de l'entreprise qui fabrique les copeaux le 14/03/2023 et visite de l'usine à granulés GRASASA le 06/04/2023
- Adressage :
 - o Organisation des permanences pour distribution numéros
 - o Lecture des requêtes liées à l'adressage – à la majorité, en attente de réflexion
- Réfection mur de la salle des fêtes : présentation des deux devis : décision à l'unanimité de choisir le devis de l'entreprise Lamaze – 2255€ HT
- SICTOM du Périgord Noir :
 - o lecture de la réponse au courrier envoyé par St Geniès (cf. conseil du 16/02/2023) : pas de solution apportée. Le Sictom reste sur un lieu de PAV pour commune et associations.
 - o Lecture de la Motion du SICTOM
 - o Lecture du courrier concernant la vidéosurveillance des points d'apports volontaires : Le conseil municipal de positionne pour 4 équipements
- Lecture de la Motion prise par le Conseil Départemental pour le maintien de La Poste
- Demande de l'association L'asso'Lidaire pour organiser une plantifieria à la salle des fêtes le 23/04/2023 : Accord du conseil municipal avec gratuité de la salle
- Suite à la décision d'arrêter l'édition l'agenda annuel, Mr le Maire a pris l'attache de l'entreprise Media Plus Communication afin de les informer. Or, nous sommes liés jusqu'en 2024.
- Prochaine Réunion :
 - o Réunion de travail La Gare : le 23/03/2023 à 16h30
 - o Commission attribution logements : 17/03/2023 à 9h

- Demande autorisation de passage de la course cycliste La Perigordine le 11 Juin 2023 avec priorité de passage, autorisation à l'unanimité d'interdire la circulation dans le sens de la descente sur la Route de la Blageonnie, même pour les riverains, le temps de la course
- Pot de départ Annie Brousse – Proxi : accord pour cadeau de la commune
- Le Maire fait part d'une demande d'installation d'une table de pique-nique sur le pré qui surplombe le pré des combes côté RD : Accord à l'unanimité

Prochaine Réunion : Jeudi 06 Avril 2023 à 19h00

Annexe à la délibération n° 07 du 16 Mars 2023

« Transports scolaires – Tarifs applicables année scolaire 2023/2024 »

	Tranche 1			Tranche 2			Tranche 3			Tranche 4			Tranche 5		
QF	De 0€ à 495€			De 496€ à 720€			De 721€ à 960€			De 961€ à 1375€			Plus de 1375€		
	Tarif CRNA	Modulation commune	Tarif famille	Tarif CRNA	Modulation commune	Tarif famille	Tarif CRNA	Modulation commune	Tarif famille	Tarif CRNA	Modulation commune	Tarif famille	Tarif CRNA	Modulation commune	Tarif famille
Primaire	30€	15€	15€	52.50€	26.25€	26.25€	84€	42€	42€	118.50€	59.25€	59.25€	156€	78€	78€
Secondaire DP	30€	0	30€	52.50€	5€	47.5€	84€	20€	64€	118.50€	25€	93.5€	156€	40€	116€
Secondaire Interne	24€	0	24€	40.50€	0€	40.50€	64.50€	12€	52.50€	96€	14€	82€	124.50€	25€	99.5€
Non ayant droit primaire* et secondaire DP	202.50€	124.40€	78€	202.50€	124.40€	78€	202.50€	124.40€	78€	202.50€	124.40€	78€	202.50€	124.40€	78€
Non ayant droit secondaire interne	156€	92€	64€	156€	92€	64€	156€	92€	64€	156€	92€	64€	156€	92€	64€
Famille d'Accueil Tarif unique	84€			84€			84€			84€			84€		

Réduction fratries : -30% pour le 3^o enfant et – 50% pour le 4^o enfant et suivant ; sur le tarif famille

Frais de dossier (si inscription après le 20/07) : 24€

Tarif inscription après les vacances de printemps : 24€

*Enfants habitant dans une autre commune que Saint Geniès et Archignac et à moins de 3 km de l'établissement scolaire

Le Maire, Michel LAJUGIE,